

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2023

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1- Délibération débat sur le projet d'aménagement et de développement durables du PLUI Habitat mobilités bioclimatique du Grand Annecy
- 2- Délibération approbation contrat fête du cheval 16/17 septembre 2023
- 3- Délibération attribution d'une subvention au FSE (Foyer Socio-Educatif) du Collège René Long (Alby/Chéran)
- 4- Délibération autorisant la signature d'une convention d'entretien et financière relative à la sécurisation du carrefour du Buisson sur la RD5
- 5- Questions diverses

Présents : Mesdames, Messieurs,

BOUVARD Bruno, CARRIER Max, CHARTON Jean-Marc, CHAUTARD Jean-Jacques, JALLEAU FAURE Béatrice, LANOUX Marianne, LARRIEU Cécilia, LAVIGNE DELVILLE François, MORET DAVOINE René, QUOUILLAULT Anita, TALLARON Luce.

Procurations :

Madame LIBERT-MENAGE Evelyne donne procuration à Madame Cécilia LARRIEU, Madame MARITAN-LAVIGNE DELVILLE Christine donne pour voir à Madame Marianne LANOUX.

Excusés : AMARAL Philippe, CHOUMITZKY Olivier

Secrétaire de séance : Luce TALLARON

D2023-26 Débat sur le projet d'aménagement et de développement durables du PLUI Habitat mobilités bioclimatique du Grand Annecy

Vu le code des collectivités territoriales et notamment l'article L 5216-5 ;

Vu l'article L 151-2 du code de l'Urbanisme qui dispose que le PLUI comporte un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;

Vu l'article L 151-5 du code de l'Urbanisme qui dispose que le PADD définit :

les orientations générales des politiques d'aménagement, équipement, urbanisme, paysage, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, préservation ou remise en bon état des continuités écologiques ;

les orientations générales concernant l'Habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des énergies renouvelables, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs ;

et fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain ;

Vu l'article L 153-12 du code de l'Urbanisme qui dispose qu'un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux des communes membres, sur les orientations générales du PADD ;

Vu l'arrêté préfectoral PREF/DRCL/BCLB-2016-0056 du 29 juillet 2016 portant fusion de la Communauté de l'agglomération d'Annecy et des communautés de communes du pays d'Alby, du pays de Fillière, de la rive gauche du lac d'Annecy et de la Tournette ;

Vu l'arrêté préfectoral PREF/DRCL/BCLB-2018-0066 du 21 décembre 2018 approuvant les statuts du Grand Annecy ;

Vu la délibération n° 2018 / 342 du Conseil communautaire du Grand Annecy du 28 juin 2018, prescrivant l'élaboration du PLUI Habitat déplacement ;

Vu la délibération n° DEL-2021-59 du Conseil communautaire du Grand Annecy du 25 mars 2021, apportant des compléments à la délibération de prescription du PLUI Habitat mobilités bioclimatique (PLUI HMB) ;

Considérant que le Grand Annecy, compétent en matière d'urbanisme, a prescrit l'élaboration du PLUI en y incluant, par souci de cohérence, les volets Habitat et Mobilités, qu'il a ensuite complétée en y ajoutant principalement la dimension Bioclimatique ;

Considérant que le PADD soumis au débat du Conseil municipal est cohérent avec les objectifs de ces deux délibérations, votées à l'unanimité ;

Considérant le projet de PADD diffusé à toutes les communes membres et à l'ensemble des conseillers municipaux avec la convocation, et annexé à la présente ;

Le PADD est composé de 3 grands axes déclinés en 15 orientations :

Apaiser notre territoire : créer les conditions d'un aménagement et d'un développement soutenables répondant aux enjeux humains et climatiques :

Orientation 1 : Répondre aux besoins des ménages et aux enjeux des transitions nécessaires

Orientation 2 : Renforcer et intensifier les pôles urbains et les proximités pour organiser l'agglomération du quart d'heure et l'irriguer par une mobilité multimodale

Ancrer nos modes d'aménagement et de développement dans un cycle sobre et vertueux pour préserver nos ressources à long terme :

Orientation 3 : Réduire fortement la consommation foncière pour atteindre zéro artificialisation nette à l'horizon 2050

Orientation 4 : Préserver les sols naturels, agricoles et forestiers

Orientation 5 : Préserver et valoriser les trames vertes, bleues et noires dans et hors espaces urbanisés

Orientation 6 : Pérenniser la continuité du cycle de l'eau face au dérèglement climatique

Orientation 7 : Préserver et valoriser la richesse et la diversité des paysages et patrimoines, remarquables comme ordinaires

Orientation 8 : Assurer un développement répondant aux enjeux des transitions énergétique et écologique

Orientation 9 : Prendre en compte les risques dans les choix de développement et protéger la population des risques et nuisances

Piloter un développement économique, agricole et touristique responsable et durable

Orientation 10 : Renforcer la diversité des modes d'accueil des entreprises et des emplois

Orientation 11 : Accompagner le parcours résidentiel des entreprises

Orientation 12 : Adapter l'offre commerciale à l'évolution des modes de consommation

Orientation 13 : Assurer la pérennité du potentiel de production agricole et valoriser la production forestière

Orientation 14 : Améliorer les conditions d'accueil d'un tourisme responsable qui régule mieux ses activités et la fréquentation du territoire

Orientation 15 : Poursuivre le déploiement de l'enseignement supérieur et de la recherche

Il est proposé au Conseil municipal de :

- ACTER la présentation des orientations générales du PADD puis la tenue, en séance plénière publique, d'un débat sur ces orientations ;
- DIRE que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération et qu'il fait l'objet d'un procès-verbal annexé à la présente délibération, reprenant les échanges tenus lors du Conseil municipal.
-

Cette délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant 1 mois.

Pour : 13

D2023-27 Autorisation signature du contrat avec JMP consulting pour la fête du cheval 16/17 septembre 2023

Monsieur le Maire présente le contrat n°02/01/2023 proposé par Jean-Marie PIQUET- JMP consulting concernant la fête du cheval qui aura lieu sur la commune les 16 et 17 septembre 2023.

Le coût total de cette manifestation s'élève à 15 000.00€. Le contrat précise les engagements de chacune des parties (commune, JMP consulting et SPK Events) sur l'organisation de cette manifestation.

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat n°02/01/2023 avec JMP consulting

Pour : 8

Contre : 4

Abstention : 1

D2023-28 Demande de subvention du Foyer Socio-Educatif du collège René LONG

Monsieur le Maire présente la demande de subvention du Foyer Socio-Educatif du collège René LONG relative au financement des voyages scolaires des élèves de 3^{ème} du collège. Les voyages scolaires organisés sont en lien direct avec les programmes scolaires de 3^{ème}.

Conformément à la demande du Foyer Socio-Educatif du collège René LONG, Monsieur le Maire propose le versement d'une somme de 640.00€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- ATTRIBUE la somme de 640.00€ au Foyer Socio-Educatif du collège René LONG

Pour : 8

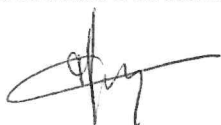
Abstention :1

Délibération autorisant la signature d'une convention d'entretien et financière relative à la sécurisation du carrefour du Buisson sur la RD5

Cette délibération est ajournée à la demande des élus pour manque de précision dans la convention sur le coût financier des entretiens. Des éléments devront être apportés par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

La séance est levée à 21h30

La secrétaire de séance



Luce TALLARON

Le Maire,



François LAVIGNE DELVILLE

